



**FORMATION CONTINUE 2022**

**VISIOCONFERENCE**

**PROCEDURE CIVILE**

**ACTUALITE DE LA PROCEDURE CIVILE  
(JANVIER - JUILLET 2022)**

**Lundi 12 septembre  
De 17h00 à 20h00**

**Vincent EGEA**

Agrégé des Facultés de droit  
Professeur à Aix Marseille Université  
Directeur du Laboratoire de Droit privé et de sciences criminelles  
Consultant.

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de maîtriser les premières applications de la réforme de la procédure civile (actualités jurisprudentielles 2022).

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :** Plus de deux ans après l'entrée en application de la réforme de la procédure civile, interrompue par la crise sanitaire, les professionnels du droit se sont appropriés les nouveaux mécanismes, règles et principes, non sans des interrogations et des incertitudes. Les premières mises en œuvre des nouveaux mécanismes (arrêt de l'exécution provisoire de droit ; préalable amiable obligatoire ; fins de non-recevoir invoquées devant le juge de la mise en état...) livrent déjà de précieux enseignements pour éviter les pièges, pour maîtriser efficacement les nouveautés et optimiser ses stratégies procédurales.

I - Le préalable amiable obligatoire : son champ à l'issue du décret du 25 fév. 2022 ; les motifs de dispense admis par la jurisprudence

II - Maîtriser les exceptions et moyens de procédure devant le Juge de la mise en état : Quelles exceptions ? Quels actes ? Quels délais ?

III - La structuration des actes : focus sur les écritures d'appel (déclaration d'appel et son annexe ; dispositif des conclusions)

IV - L'exécution provisoire de droit : connaître et maîtriser les décisions des premiers présidents.

**FOCUS : éviter les pièges de l'appel à bref délai.**

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP ([edasop.fr](http://edasop.fr)) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:** Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation. **Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr) 05 61 53 58 52